

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de l'eau

Direction de l'eau potable

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30** à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie :	Travaux de construction
Appel d'offres :	10385
Descriptif :	Réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde
Date d'ouverture :	1 ^{er} mars 2022
Dépôt de garantie :	10 % de la valeur de la soumission
Renseignements :	Pour toute question s'adresser à : Marie-Pier Simard, ing. – chargée de projet Courriel : dep-ao@montreal.ca
Documents :	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 24 janvier 2022
Visite supervisée des lieux :	Oui, obligatoire : Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 2 février 2022 à 16h00, à l'adresse courriel suivante : dep-ao@montreal.ca. Les visites auront lieu : le 3, 4, 7 et 8 février 2022 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 24 janvier 2022

Le greffier de la Ville,

Emmanuel Tani-Moore, avocat

Système à deux enveloppes : oui _____ non _____

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version Août 2019